

**EB54.R11      Date et lieu de réunion de la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé**

Le Conseil exécutif,

Ayant noté la décision de la Vingt-Septième Assemblée mondiale de la Santé concernant le lieu de réunion de la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé; et

Vu les dispositions des articles 14 et 15 de la Constitution,

DÉCIDE

- 1) que la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé aura lieu au Palais des Nations, à Genève (Suisse); et
- 2) que, sous réserve de consultations avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, cette assemblée s'ouvrira le mardi 6 mai 1975.